



Mission régionale d'autorité environnementale

Normandie

Extrait des délibérations de la réunion du 6 août 2026

La mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) de Normandie s'est réunie, par téléconférence, le 6 août 2026, en présence de :

- ◆ M. Romain CAILLETON, membre ;
- ◆ M. Didier LABAT, membre ;
- ◆ Mme Françoise LAVARDE, membre associé ;
- ◆ M. Christophe MINIER, membre associé ;
- ◆ Mme Sabine SAINT-GERMAIN, présidente.

Durant cette séance, la MRAe a notamment décidé, à l'unanimité des membres délibérants, et en référence à sa décision du 19 mars 2026 portant délégation en application de l'article 18 du décret n° 2022-1165 du 20 août 2022 portant création et organisation de l'inspection générale de l'environnement et du développement durable, de déléguer sa compétence à statuer sur le dossier de cas par cas suivant :

- 21655 Élaboration d'un zonage d'assainissement des eaux pluviales sur la CC de la vallée de l'Orne et de l'Odon, délégation accordée à Mme Françoise Lavarde à échéance du 30 septembre 2026

Pour la mission régionale d'autorité environnementale de Normandie,
La présidente

Signé

Sabine SAINT-GERMAIN